

COMMUNE de WASSERBOURG

<p align="center">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Jeudi 25 Juin 2015</p>

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20H00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ, Mme Evelyne STOECKLE et M. Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Brigitte LUSTENBERGER, MM. Alain GANGLOFF et Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER et M. Jean-Pierre BADER.

Excusés : M. Yann COTELETTE a donné procuration à M. Jean-François KABUCZ et Mme Muriel KAUFMANN a donné procuration à M. Fabrice VALERIO.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18/05/2015**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Affaire financière : Périscolaire « Association de la Petite Source »**
4. **Vente de bois à un privé**
5. **Affaire Sapeurs-pompiers**
6. **Instruction Autorisations d'urbanisme : Convention CAC/COMMUNE/CCVM**
7. **Facturation EAU**
8. **Rapports de réunions (Ecole, Périscolaire, etc....)**
9. **Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/05/2015

Le procès-verbal de la séance du 18/05/2015 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 AFFAIRE FINANCIERE : PERI-SCOLAIRE « ASSOCIATION LA PETITE SOURCE »

Monsieur le Maire expose aux Conseillers la situation financière catastrophique de l'Association « La Petite Source ». Cette situation est due à des dépenses plus importantes : en cause l'ajustement des cotisations de l'URSSAF et de l'AG2R, l'accroissement d'heures suite à la réforme des rythmes scolaires, l'ouverture de la structure les mercredis et l'augmentation des salaires.

Pour que l'accueil du périscolaire soit pérenne, l'augmentation des cotisations des parents, des tarifs horaires et des subventions communales sont nécessaires.

L'Association demande aux deux communes une subvention supplémentaire totale de 20 000,00€ sur 2014 et 2015.

Cette somme est proratisée en fonction de trois critères de répartition entre les Communes de Soultzbach-les-Bains et Wasserbourg, soit :

- 1) Un tiers selon le nombre d'habitants (variable annuellement)
- 2) Un tiers selon la fréquentation de l'accueil périscolaire (variable annuellement)
- 3) Un tiers selon le nombre d'enfants scolarisés dans le RPI 55% Soultzbach
45% Wasserbourg (répartition idem SIVU)

	2014	2015	TOTAL
SOULTZBACH-LES-BAINS	5 777,67 €	5 750,67 €	11 528,34 €
WASSERBOURG	4 222,33 €	4 249,33 €	8 471,66 €
TOTAL	10 000,00 €	10 000,00€	20 000,00€

Une longue discussion s'engage sur l'opportunité de cette demande de subvention.
Le Conseil Municipal souhaite également siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « La Petite Source » en désignant deux élus.

Après discussion et délibération,

Le Conseil Municipal par 11 voix pour

DECIDE :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 4 222.33 € au titre de l'exercice 2014
- d'attribuer une subvention complémentaire de 4 249.33 € au titre de l'exercice 2015
- de voter un crédit de 8 471.66 € au C/6574
- de procéder à un transfert de crédit du C/022 Dépenses imprévues de fonctionnement vers le C/6574, d'un montant de 8 500,00€.
- de désigner MM. Gilbert RUHLMANN, Maire et Jean-Pierre BADER, conseiller pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « la Petite Source ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE à l'Association « La Petite Source » :

- une remise à plat du système de gestion (administratif et financier) de l'Association
- un autre mode de fonctionnement administratif et financier : soit par une structure professionnelle ou un SIVU
- un suivi mensuel de la gestion et de la comptabilité
- un bilan détaillé en fin d'exercice et un budget prévisionnel en début d'exercice.

POINT 4 VENTE DE BOIS A UN PRIVE

A la demande M. René FILLINGER domicilié à WASSERBOURG au lieudit Loebelhaus de couper du bois d'essence Acacia au lieudit Kriegenberg sur une partie de la parcelle communale classée en vaine pâture cadastrée section 9 n°148

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. René FILLINGER à couper du bois sur une partie de la parcelle communale section 9 n°148 au lieudit Kriegenberg
- **DE FIXER** un prix forfaitaire de 250,00 € non soumis à TVA pour une quantité d'environ 36 stères.

POINT 5 AFFAIRE SAPEURS-POMPIERS

Considérant la création d'un SIVU Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Wihr-au-Val / Soultzbach-les-Bains ;

Considérant que le CPI communal de WASSERBOURG ne peut plus intervenir en cas de sinistre à feu puisqu'il ne possède pas de véhicule-citerne à eau ;

Après de multiples discussions entre les différentes structures concernant l'adhésion ou non du CPI de WASSERBOURG au SIVU Intercommunal ;

Lors de la réunion interne du 18 Mai 2015, le CPI de WASSERBOURG a décidé de ne pas adhérer au SIVU Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Wihr-au-Val / Soultzbach-les-Bains. Par contre, une convention pourrait être souscrite entre la Commune de WASSERBOURG et le SIVU Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Wihr-au-Val / Soultzbach-les-Bains ayant pour objet de définir les modalités d'intervention du C.P.I. Intercommunal en faveur du C.P.I. de WASSERBOURG sur le banc communal de WASSERBOURG dans le cadre d'une assistance opérationnelle.

Disposition financière : Une indemnisation forfaitaire d'un montant de 5 € par habitant et par an est versée par la Commune de WASSERBOURG au SIVU Intercommunal

Durée de la Convention : Effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015. Tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier de chaque année. Résiliation possible après dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un délai de préavis de 3 mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après discussion et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE de SURSEOIR**
 - 1) à la décision d'adhérer au SIVU Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Wihr-au-Val / Soultzbach-les-Bains
 - 2) à la décision d'adopter la convention entre le SIVU et la Commune de WASSERBOURG
- **CHARGE** le Maire de prendre rendez-vous avec le SDIS 68 pour solliciter le classement du CPI de WASSERBOURG en PROMPT/INCENDIE.

POINT 6 INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME : CONVENTION CAC/COMMUNE/CCVM

Les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient jusqu'à présent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La loi ALUR dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, cette gratuité ne sera octroyée qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants.

Ainsi près de 250 communes du Haut-Rhin (sur les 377) n'auront plus accès aux services de l'Etat pour assurer l'instruction de leurs actes.

L'ADAUHR n'ayant pas décidé de mettre en place un tel service au profit des communes du département, les Maires des communes de la CAC ont souhaité que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme puisse être réalisée par un service instructeur commun, pris en charge financièrement par chaque commune, installé au niveau de la communauté d'Agglomération et s'appuyant sur l'expérience et le professionnalisme du service existant au sein de la Ville de Colmar.

Au mois de février 2015, les Présidents des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et du Pays de Brisach (CCPB), ainsi que le Maire de la commune de Munster puis le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) ont également sollicité le Président de la CAC afin que soient étudiées la possibilité et les conditions techniques et financières de l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes de ces territoires par la CAC à compter du 1^{er} juillet prochain.

Une étude a été menée permettant de prédéfinir le dimensionnement du service nécessaire, son fonctionnement en lien avec les intercommunalités et communes concernées, les coûts inhérents et leurs modalités de prise en charge par chaque entité.

Globalement, cette étude fait ressortir les éléments suivants à l'échelle du périmètre d'analyse (13 communes de la CAC hors Colmar, 10 communes de la CCVK, 22 communes de la CCPB et 15 communes de la CCVM) :

- 1 578 actes d'urbanisme (hors certificats d'urbanisme à la charge des communes directement) à instruire en moyenne par an sur la base des statistiques des 6 dernières années (2008 – 2013)
- nécessité d'embaucher 8 instructeurs d'urbanisme
- estimation du coût moyen annuel de ce service nouveau à la charge des collectivités, du fait du désengagement de l'Etat : 345 000 € / an

Ainsi, et après échanges entre la CAC et l'ensemble des 60 communes concernées et leurs intercommunalités, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention ci-annexée qui détermine les modalités administratives, organisationnelles et financières de ce service entre la CAC et ses interlocuteurs.

Le projet de convention joint concerne une convention tripartite conclue entre la CAC, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et la Commune de WASSERBOURG

Cette convention précise notamment :

- les actes qui feront l'objet d'une instruction par le service instructeur de la CAC (permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface taxable et celles portant sur une division de terrain),
- de manière détaillée les missions, dans le cadre de la procédure d'instruction, relevant de la commune, du service instructeur de la CAC et de la Communauté de Communes
- les données informatiques concernant les documents d'urbanisme de la commune devant être transmises à la CAC ainsi que les procédures et délais de transmission des mises à jour effectuées,
- les modalités financières de calcul et de versement de la contribution annuelle versée par la communauté de communes de la vallée de Munster à la CAC en contrepartie de la réalisation de l'instruction de ces autorisations d'urbanisme,
- la prise d'effet du dispositif au 1^{er} juillet 2015 ainsi que sa durée de 5 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de convention ci-annexé.

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération de Colmar et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster selon le projet annexé

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la Commune pour la signature des conventions et de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster assurera le paiement de la prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme moyennant le remboursement par les communes utilisatrices dudit service

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2015.

POINT 7 FACTURATION EAU

M. le Maire informe, que pour des raisons d'organisation du travail de l'agent technique, il n'y aura plus de passage dans les foyers au 1^{er} semestre de l'année 2015 et celles à venir, pour relever les compteurs d'eau.

La facture de juin sera donc une estimation correspondant à 40% de la consommation globale de l'année N-1. La facture définitive sera établie en Décembre 2015 après le relevé du compteur (déduction faite des 40% déjà payées).

Le Conseil Municipal prend note de cette nouvelle réorganisation concernant la facturation Eau.

POINT 8 RAPPORTS DE REUNIONS

CONSEIL D'ECOLE : M. Jean Pierre BADER rapporte aux conseillers les différents points discutés lors du Conseil d'Ecole du 11 Juin 2015. Seul bémol le démarrage des travaux à l'école de Soultzbach-les-bains qui poserait problème pour le bon déroulement du temps scolaire et périscolaire. Des solutions sont en étude par la Mairie de Soultzbach-les-Bains.

PERI SCOLAIRE : Assemblée Générale de l'Association la Petite Source du 18 Juin 2015 (voir point 3).

POINT 9 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE VOIRIE CANIVEAUX RUE DE L'EGLISE : Une réunion sur place avec la DDT a eu lieu lundi le 22/06/2015 – Le projet va être élaboré dans le cadre de travaux de sécurité. L'ADAUHR réalisera l'avant-projet, 1^{ère} réunion sur le terrain Jeudi le 09/07/2015. Reste le problème des murets privés.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : Le cahier des charges est presque terminé – Prévision pour la publication de l'appel d'offres : Fin d'année.

COMMUNE DE ROUFFACH : Un courrier de relance a été envoyé au Maire de la Commune de ROUFFACH sur le risque que pourrait engendrer la chute des grands sapins situés sur leur ban rue du Boenlesgrab, devant la maison forestière.

REFECTION DE LA VOIRIE : Entreprise TRADEC interviendra le Jeudi 09 juillet 2015 pour des travaux de réfection de voirie (point à temps).

PANNEAUX DE SIGNALISATION : Un complément de panneaux de signalisation a été commandé et est disponible chez le fournisseur.

CHIENS : De nouvelles plaintes de citoyens habitant rue du Moulin ont été enregistrées oralement concernant la gêne d'abolements de chiens.

POINT VERT : Pour-parler avec la CCVM pour une prise en charge des frais de vidange du Point Vert de WASSERBOURG.

FETE DES VOISINS : Réunion de préparation Lundi le 06 juillet 2015 à 19h30. Un rappel de la manifestation sera fait par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres.

TOURNEE MAISONS FLEURIES : La tournée du jury pour le classement des Maisons fleuries est fixée au Samedi 25 Juillet 2015.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23h00.

**COMMUNE DE WASSERBOURG - TABLEAU DES SIGNATURES POUR
L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA SEANCE DU Lundi 25 Juin 2015**

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18/05/2015
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Affaire financière : Péri-scolaire « Association de la Petite Source »
4. Vente de bois à un privé
5. Affaire Sapeurs-pompiers
6. Instruction Autorisations d'urbanisme : Convention CAC/COMMUNE/CCVM
7. Facturation EAU
8. Rapports de réunions (Ecole, Péri-scolaire, etc....)
9. Informations et communications diverses

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
RUHLMANN Gilbert	Maire		
KABUCZ Jean-François	1^{er} Adjoint		
STOECKLÉ Evelyne	2^{ème} Adjoint		
BARB Jean-Camille	3^{ème} Adjoint		
LUSTENBERGER Brigitte	Conseillère municipale		
KAUFMANN Muriel	Conseillère municipale	Excusée Procuration à M. Fabrice VALERIO	
COTELETTE Yann	Conseiller municipal	Excusé Procuration à M. J-François KABUCZ	
GANGLOFF Alain	Conseiller municipal		
VALERIO Fabrice	Conseiller municipal		
BETTER Nathalie	Conseillère municipale		
BADER Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
SCHLUND Marina	Secrétaire		

